



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



#1jeune1solution

Dossier de presse
mars 2021

Entreprise,
association ou
collectivité en
recrutement ?

Jeune sans
emploi ou
formation ?



Un seul réflexe : contacter le service public de l'emploi (Pôle emploi et Missions locales).

Des conseillers vous accompagneront pour recourir de façon optimale aux aides du plan #1jeune,1 solution.

Trois moyens pour réagir :

- appeler le numéro gratuit : 0 801 010 808
- consulter le site internet : www.1jeune1solution.gouv.fr
- pousser les portes de la mission locale ou de l'agence pôle emploi la plus proche

En région Centre-Val de Loire, 5 000 offres d'emploi sont d'ores et déjà disponibles pour les jeunes. En tout, près de **50 000** jeunes pourront bénéficier du plan #1jeune,1solution dans la région.

Edito



« Avec le plan #1 jeune, 1 solution, l'Etat s'est engagé à accompagner chacun et chacune, quelle que soient ses difficultés d'insertion professionnelle. Pour les jeunes, ce plan est une opportunité à ne pas laisser passer pour trouver un emploi, un service civique, un stage ou une formation. Pour les entreprises, c'est aussi le moment de faire confiance à notre jeunesse. Pour celles déjà engagées, **prenez le mot dans votre réseau** : les aides sont inédites, le service public de l'emploi est mobilisé, c'est le moment d'embaucher des jeunes. »

Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire

Le plan #1jeune1solution, au cœur du volet « cohésion » de France Relance

Présenté le 3 septembre dernier par le Premier ministre Jean Castex, le plan France Relance comporte trois volets :

- ↳ Ecologie (30 Md€)
- ↳ Compétitivité (34 Md€)
- ↳ Cohésion (36 Md€)

Le plan #1jeune1solution, lancé dès le 23 juillet 2020, bénéficie du renfort financier du plan de relance à hauteur de **6,7 milliards d'euros**, dans le cadre du volet relatif à la cohésion. Ce plan, qui comprend plus de 20 mesures et dispositifs, se décline selon 3 grands axes :

- Faciliter l'entrée des moins de 30 ans dans la vie active
- Simplifier l'accès des jeunes à des formations ou à des programmes dédiés
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure

Pour en bénéficier, un seul réflexe :

Contactez le service public de l'emploi (pôle emploi et missions locales) !

Emploi, formation, volontariat

À chacun sa solution.

Je suis jeune

Je suis employeur



Ce dossier détaille 8 mesures et dispositifs « phare » du plan 1jeune1solution qui se déploient en Centre-Val de Loire

Faciliter l'entrée des moins de 30 ans dans la vie active

L'aide à l'embauche des jeunes

De quoi s'agit-il ?

Depuis le 1er août 2020 et jusqu'au 31 mars 2021, les employeurs bénéficient d'une aide d'un montant pouvant s'élever jusqu'à **4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.**



Exemple

Un gérant d'une fabrique de masques qui recrute dans les 6 mois un jeune de 21 ans rémunéré 1 800 euros brut par mois pourra bénéficier d'une aide de 4 000 euros la première année qui compensera le montant de ses charges.

Comment y avoir recours ?

Vous êtes une entreprise ou une association ?

Vous disposez d'un délai de 4 mois à compter de l'embauche du salarié pour faire la demande d'aide.

Adresser votre demande d'aide en ligne à **l'Agence de services et des paiements de l'Etat (ASP) via sa plateforme dédiée** : <https://www.asp-public.fr/aide-lembauche-des-jeunes>

Pour tout renseignement : Numéro gratuit (ASP) : 0 809 549 549

Vous êtes un jeune ?

Vous pouvez contacter :

- **Votre mission locale.** Pour la trouver : <https://arml-centre.fr/trouver-votre-mission-locale/>
- Un conseiller pôle emploi au **39 49**

Les chiffres en Centre-Val de Loire

10 514 demandes d'aides à l'embauche d'un jeune ont été déposées.

Témoignages

« Soyons francs, la prime de 4000 euros est un argument non négligeable. Elle nous permet de consacrer plus de temps à la formation de nos jeunes chargés de clientèle. Chaque année, nous recrutons près de 200 personnes... sur ce nombre une trentaine seront embauchés grâce à l'AEJ »

Alexandra N., responsable RH du centre d'appel SISTEL à Blois

Extrait de l'article « 4000 euros pour embaucher un jeune » - Epicentre novembre 2020

Aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti

De quoi s'agit-il ?

Du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mars 2021, les employeurs peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle, lorsqu'ils recrutent un salarié de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage, préparant un diplôme jusqu'au niveau Master.

Montant pour la 1^{ère} année de chaque contrat conclu :

5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans.

8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus)



Exemple

Bernard, gérant d'une fromagerie de 52 salariés, pourra bénéficier d'une aide de 8 000 euros pour l'embauche de Julien, un apprenti en bac professionnel de 19 ans. Pour bénéficier de la prime, le gérant n'aura aucune démarche à faire en dehors de l'envoi du contrat à son opérateur de compétences (OpCo) de référence.

Cette prime compensera 100 % du salaire de Julien pour sa première année de contrat.

Sans cette prime, Bernard aurait dû payer la totalité du salaire de Julien, soit 660 euros par mois.

Les chiffres en Centre-Val de Loire

AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

au 25 janvier 2021 pour l'année scolaire 2020/2021

		Nb d'embauches d'apprentis ayant bénéficié d'une aide
CENTRE-VAL DE LOIRE	18 CHER	1315
	28 EURE-ET-LOIR	2350
	36 INDRE	1316
	37 INDRE-ET-LOIRE	4003
	41 LOIR-ET-CHER	2221
	45 LOIRET	3094
	Total CENTRE-VAL DE LOIRE	14 299

Pour en savoir plus : rubrique du site du ministère du travail ; <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/>

Télécharger le **guide pratique apprentissage à destination des entreprises** : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-relance-entreprise.pdf>

Aide exceptionnelle à l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation

De quoi s'agit-il ?

Du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mars 2021, les employeurs peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle, lorsqu'ils recrutent un salarié de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation, préparant un diplôme ou un titre professionnel jusqu'au niveau Master ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Montant pour la 1^{ère} année de chaque contrat conclu :

5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans.

8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus)

Comment y avoir recours ?

Pour en savoir plus : rubrique du site du ministère du travail: <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-contrat-pro>

Les chiffres en Centre-Val de Loire

AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

au 23 janvier 2021

		Nb de contrats de professionnalisation ayant bénéficié d'une aide
CENTRE-VAL DE LOIRE	18 CHER	49
	28 EURE-ET-LOIR	77
	36 INDRE	35
	37 INDRE-ET-LOIRE	167
	41 LOIR-ET-CHER	49
	45 LOIRET	152
	Total CENTRE-VAL DE LOIRE	529

Simplifier l'accès des jeunes à des formations ou à des programmes dédiés

Le Service Civique

Le plan France relance prévoit la création de **100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021**, s'ajoutant aux **140 000 missions financées chaque année** par l'État en 2018 et 2019.

De quoi s'agit-il ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.

Les missions de Service Civique peuvent se déployer dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire.

Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur et d'une indemnisation à hauteur de **473 € nets** par mois minimum.

Comment y avoir recours ?

Pour accueillir un volontaire en Service Civique, vous devez entreprendre une de ces démarches :

- demander un agrément en vous rendant sur le site du Service Civique,
- bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations.

Les chiffres en Centre-Val de Loire

	Nombre de jeunes en Service civique au 31/12/2020	Nb de jeunes qui ont signé un contrat en 2021	Objectif de nouveaux volontaires en 2021
CENTRE-VAL DE LOIRE	2 378	319	6 882

Témoignage

« Je venais d'effectuer un BTS en management commercial mais je me suis aperçue que cette voie ne me convenait pas. En janvier 2016, j'ai pu intégrer la mission « cinéma/citoyenneté dans le cadre d'un service civique. Je devais programmer des séances de cinéma dans des établissements scolaires et animer des débats avec les élèves. Cette mission m'a redonné confiance en moi et m'a permis de valider mon intérêt pour le relationnel. A la fin du service civique, j'ai donc choisi une formation en RH et aujourd'hui j'occupe un poste de chargée de recrutement »

Anne-Cécile D., ancienne volontaire en service civique à Unis-Cité (Tours)

Obligation de formation des 16 - 18 ans

La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 a instauré une obligation de formation à compter du 1er septembre 2020 qui prévoit que « **la formation est obligatoire pour tout jeune jusqu'à l'âge de sa majorité** ».

De quoi s'agit-il ?

Cette obligation de formation est satisfaite lorsque le jeune, âgé de 16 à 18 ans poursuit son parcours :

- soit en parcours scolaire ;
- soit en apprentissage ;
- soit en stage de formation professionnelle ;
- soit en service civique ;
- soit en emploi ;
- soit en parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Les chiffres en Centre-Val de Loire

En 2021, le réseau régional des missions locales bénéficie d'une enveloppe de 682 000 euros pour assurer cette mission de suivi de l'obligation de formation concernant les jeunes mineurs entre 16 et 18 ans.

A fin janvier 2021, 2 235 jeunes mineurs étaient accompagnés par les missions locales dans ce cadre.



Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure

La garantie jeunes

Le plan France relance prévoit de doubler le nombre de place en garanties jeunes qui passera de 100 000 places en 2020 à **200 000 places en 2021**.

De quoi s'agit-il ?

La garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

La garantie jeunes est une spécificité du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), base de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Elle peut comporter :

- des périodes de formation ;
- des mises en situation en milieu professionnel ;
- un accompagnement social et professionnel.

Comment y avoir recours ?

Le jeune doit prendre contact avec sa mission locale la plus proche.

Il lui sera proposé un accompagnement d'une durée de 12 mois avec une phase d'action collective de plusieurs semaines.

Les chiffres en Centre-Val de Loire

	Nb de jeunes ayant bénéficié d'une GJ en 2020	Nb de places en GJ en 2021	Nb de jeunes en GJ en 2021 au 28/02
CENTRE-VAL DE LOIRE	3 015	6 810*	682

* Sur les 6 810 places de GJ en 2021, 3360 sont financés grâce à France relance pour un montant de 3,4 millions d'euros.

Témoignage

« Après 3 ans en fac d'espagnol, j'ai eu un gros trou noir, je ne savais plus où j'en étais. J'ai été suivi par un conseiller Pôle emploi qui m'a orienté vers la mission locale de Vendôme. Au bout d'un mois, j'intégrais le dispositif Garantie Jeunes et dans ce cadre ai pu effectuer un stage dans la société APEF qui est un organisme de services à la personne. Cela a finalement débouché sur un emploi ».

Tommy D., 26 ans

Les contrats aidés pour les jeunes (parcours emploi compétences)

Les parcours emploi compétences (PEC) jeunes sont des contrats aidés créés dans le cadre du plan #1jeune1solution. Ils sont financés par France Relance pour les années 2020 et 2021. Objectif national : 130 000 PEC jeunes pour 2021.

De quoi s'agit-il ?

Les employeurs du secteur non marchand (collectivités, associations, syndicats, etc.) peuvent bénéficier d'une aide financière (**65%** du SMIC) lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus. On parle de PEC-CAE Jeunes (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière (**47%** du SMIC) lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus. On parle de PEC-CIE Jeunes (contrat initiative emploi)

Les chiffres en Centre-Val de Loire

		PEC-CAE (Collectivités, associations, ...)	PEC-CIE (Entreprises, ...)
CENTRE-VAL DE LOIRE	18 CHER	355	213
	28 EURE-ET-LOIR	478	298
	36 INDRE	262	154
	37 INDRE-ET-LOIRE	648	411
	41 LOIR-ET-CHER	358	219
	45 LOIRET	769	472
	Total	2 870	1767

En région Centre-Val de Loire, France Relance mobilisera 19,3 millions d'euros pour la mise en œuvre de 2850 contrats PEC-CAE jeunes et 10,6 millions d'euros pour la mise en œuvre de 1767 contrats PEC-CIE jeunes en 2021.

Témoignages

« J'ai obtenu un Bac pro « accueil client usager ». Grâce au CIE Jeunes, j'ai pu trouver avec la mission locale un emploi stable qui me plaît beaucoup car je me sens utile. Mon patron m'accompagne très bien »

Victor R., 22 ans, bénéficiaire d'un PEC-CIE Jeunes à la carrosserie Lavenu (Indre)

« Je cherchais quelqu'un pour m'épauler au bureau. Grâce à ce contrat aidé, Victor va pouvoir faire une formation en comptabilité et m'aider pour les appels d'offres »

Laurent R., patron de la carrosserie Lavenu

Quelques liens utiles

A propos d’#1jeune1solution

www.1jeune1solution.gouv.fr

www.gouvernement.fr/covid-19-les-aides-de-l-etat-pour-soutenir-les-jeunes

Trouver sa mission locale : <https://arml-centre.fr/trouver-votre-mission-locale/>

A propos du plan de relance

www.gouvernement.fr/france-relance

Le plan de relance en région Centre-Val de Loire

www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Grands-dossiers/France-Relance

Vous avez un projet ? Décrivez-le-nous rapidement et on vous recontacte via le guichet unique en région

<https://bit.ly/guichetfrancerelancecvl>



Contact presse : Lucie Lelyon (lucie.lelyon@loiret.gouv.fr)

Sous-préfet à la relance en région Centre-Val de Loire : relance@centre-val-de-loire.gouv.fr